

Analyse « Que deviennent les jeunes des quartiers prioritaires de la ville après leur bac ? »

Que deviennent les jeunes des quartiers prioritaires de la ville après leur bac ?



Thomas COUPPIE
(Céreq)
Pascal DIEUSAERT
(ANCT*)
Mélanie VIGNALE
(Céreq)

Les lycéens des quartiers prioritaires font face à des difficultés spécifiques pour décrocher le bac et poursuivre des études supérieures. Au-delà des effets liés à leurs appartenances sociales, le fait de résider en quartier prioritaire a-t-il un impact propre sur leur parcours post-bac et leur insertion professionnelle ? Une collaboration entre le Céreq et l'Agence nationale de la cohésion des territoires permet d'éclairer les trajectoires de formation et d'emploi des jeunes qui, sortis en 2013 du système éducatif, résidaient en quartier prioritaire au moment du bac.



ZEP - ZONE
D'ÉDUCATION
PRIORITAIRE
JEUNE
POURSUITE D'ÉTUDES
INSERTION
PROFESSIONNELLE
ENQUÊTE
GÉNÉRATION 2013
INÉGALITÉ SOCIALE

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) désignent les territoires urbains présentant les plus grandes difficultés sociales**. Les habitants de ces quartiers, notamment les jeunes, cumulent les handicaps dès les premières années de leurs parcours scolaire et professionnel. Ainsi, l'analyse des trajectoires de formation et d'emploi des jeunes de la Génération 2013 résidant en QPV au moment du bac (cf. encadré 1) met en évidence des écarts quasi systématiques aux différentes étapes de ces parcours avec ce qui est observé pour les jeunes issus des autres quartiers des mêmes agglomérations (autres quartiers des unités urbaines englobantes ou AQUUE).

un QPV, au moment du bac, indépendamment des caractéristiques individuelles, au long du parcours et des étapes successives franchies ? Cet « effet quartier », évolutif dans le temps, peut revêtir diverses dimensions. Ces jeunes peuvent pâtir de conditions de vie défavorables à leurs études (logement sur-occupé, équipements insuffisants), d'une ségrégation sociale qui nuit aux apprentissages (effets de pairs, affectation dans des établissements scolaires accueillant des publics défavorisés, rotation et jeunesse plus marquées du personnel enseignant, infrastructures défaillantes) et plus généralement à l'acquisition d'informations tout au long de leur parcours (dans leurs orientations scolaires, sur les opportunités d'emploi...). Cet « effet quartier » peut aussi recouvrir des pratiques empreintes de préjugés à leur égard, dans les phases d'orientation comme plus tard sur le marché du travail.

Une poursuite d'études globalement plus faible dans les QPV, mais plus importante chez les bacheliers professionnels

Les jeunes des QPV ont massivement intégré au lycée la filière professionnelle, bien plus que les jeunes des autres quartiers voisins. Ainsi, parmi les sortants de formation initiale en 2013 *a minima* bacheliers, ceux qui résidaient en QPV au moment de leur bac sont aussi souvent titulaires d'un bac pro que d'un bac général (38% dans les deux cas), contrairement à ceux des AQUUE (respectivement 23% et 54%). La surreprésentation de bacheliers professionnels parmi

Pour une part, le devenir de ces jeunes résidant en QPV au moment de leurs années lycée va s'inscrire dans la logique de leurs appartenances sociales. Massivement issus de milieux familiaux immigrés (pour la moitié d'entre eux) ou populaires (plus de la moitié bénéficie d'une bourse sur critères sociaux), plus souvent scolarisés dans des lycées « défavorisés » caractérisés par une faible mixité sociale, leurs parcours d'études et d'insertion vont porter la marque de cet environnement social. Cependant, se pose la question de l'effet spécifique de leur quartier de résidence au moment du bac, à court terme (continuer après le bac ou pas, continuer pour quelles études ?) et à plus long terme (quelle réussite dans les études supérieures ? Pour quelle insertion sur le marché du travail ?). Peut-on isoler un effet propre de cette attache résidentielle dans

Génération
ONPV
Observatoire national de la
politique de la ville

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

* Agence nationale de la
cohésion des territoires
(ex-Commissariat général
à l'égalité des territoires
ou CGET depuis le
1/01/2020)